

A.B.M.E.
Société à responsabilité limitée au capital de 100.000 Euros
Siège social : AD-PARK ZAC du Carreau de la Mine
BAT A, Chemin des Jardins Miniers
13590 MEYREUIL
RCS n° 434 781 753 AIX EN PROVENCE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES DU 20 NOVEMBRE 2025

Le 20 NOVEMBRE 2025,

A 14 heures,

Les associés de la société A.B.M.E. (**ci-après dénommée « Société »**) au capital de 100.000 Euros dont le siège social est situé AD-PARK ZAC du Carreau de la Mine – Bat A chemin des Jardins Miniers immatriculée au RCS d'AIX EN PROVENCE sous le numéro 434 781 753, se sont réunis, au siège social de la Société,

Monsieur Cédric MARCAIS gérant et associé accepte de présider la séance, en qualité de Président de séance.

Le Président de séance constate que sont présents les associés de la Société à savoir :

- La société PCM titulaire de 5.623 parts sociales
Propriétaire des parts numérotées n°1 à 5.623
- Monsieur Cédric MARCAIS titulaire de 10 parts sociales
Propriétaire des parts numérotées n°5.623 à 5.633

Total de 5.633 parts sociales

Il en ressort que l'ensemble des associés formant le capital social de la Société, constitué au total de 5.633 parts sociales, sont bien présents et que l'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

En outre, il est rappelé que conformément aux dispositions réglementaires, le texte des résolutions et le rapport de gestion ont été tenus au siège social à la disposition des associés où ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

Il est rappelé que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert du siège social de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} Juillet 2025,
- Modification corrélative des statuts de la Société
- Pouvoir en vue des formalités

Après échanges, lecture du rapport de gestion et plus personne ne demandant la parole, il est décidé de procéder au vote des résolutions.

PREMIERE RESOLUTION – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL AVEC EFFET RETROACTIF

L'assemblée des associés, après lecture du rapport de gestion, décide de transférer le siège social de la Société actuellement situé au AD-PARK ZAC du Carreau de la Mine – Bat A, chemin des Jardins Miniers – 13590 MEYREUIL à la nouvelle adresse suivante 30 Impasse du Mendit – 13590 MEYREUIL et ce avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME- MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS DE LA SOCIETE

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, les associés ont décidé de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : **30 Impasse du Mendit – 13590 MEYREUIL**

Il peut être transféré par décision de l'associé unique ou par décision collective extraordinaire des associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME- POUVOIRS

L'assemblée des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole,

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé électroniquement par les associés à l'issue de l'assemblée et qui sera retranscrit sur le Registre des délibérations de la Société.

Le 20.11.2025,

Signature électronique en page suivante,

Document signé : PV AG transfert siege social_A-190376-2011.pdf

Nombre de pages du document : 3 **Signatures :** 2

Réf: A-190376-2011

Emetteur :

Marie-Caroline PELEGRY

cabinet@hbp-avocats.fr

Signé par	Signature
Cédric Marcais (Représentant de Pcm)	
Cédric Marcais	

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"